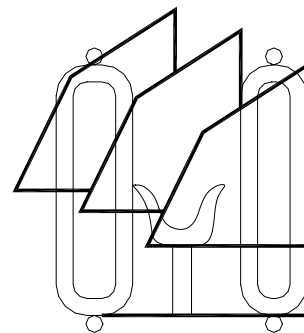
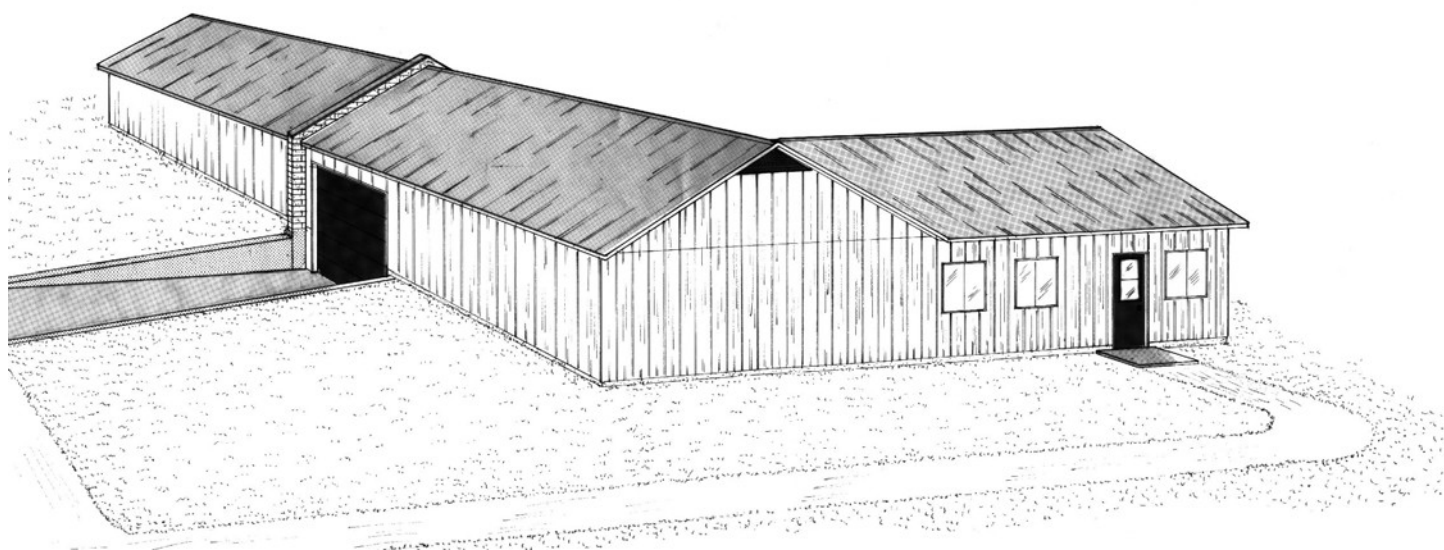


MIELLERIE DE 300 À 500 RUCHES



80276



MIELLERIE DE 300 À 500 RUCHES

Ce plan consiste en un bâtiment en forme de "L" d'une superficie totale de 349,92 m² convenant à 500 ruches ou d'une superficie de 259,2 m² convenant à 300 ruches.

Le bâtiment comprend dix sections. Ces sections sont décrites selon l'ordre d'identification de la feuille n° 2.

1. Le bureau, utile pour l'administration de l'entreprise, pouvant servir de poste de vente.
2. La chambre à miel sert à entreposer et embouteiller le miel. Cette pièce est séparée de la chambre d'extraction afin d'éliminer la présence d'abeilles qui pourraient éventuellement être apportées du rucher dans la chambre d'extraction avec les hausses à miel. La propreté est un bon incitatif de vente au détail. La chambre à miel a une largeur suffisante pour permettre l'embouteillage facile du miel, c'est-à-dire l'espace pour empiler quelques caisses de bouteilles vides et pleines dans l'allée centrale.
3. La chambre d'extraction a une superficie de 35 mètres carrés. Elle contient tout l'équipement nécessaire pour l'extraction du miel. Le plancher est en béton poli avec une pente de 2% vers le drain de plancher. Une fosse de 1 200 mm de large par 1 800 mm de long et par 750 mm de profondeur contient le décanteur. La fosse n'est pas recouverte en entier pour permettre un nettoyage quotidien. Une fosse plus petite et totalement recouverte, localisée selon la disposition de l'équipement d'extraction, doit être maintenue propre et exempte de senteur de fermentation.
4. La toilette ne doit pas donner directement sur la chambre d'extraction ni la chambre à miel.
5. La chambre de machinerie est une partie constituante de la chambre de conditionnement. Elle contient le ventilateur, la chaufferette et le déshumidificateur.
6. La chambre de conditionnement du miel sert à chauffer le miel à 35°C, à l'humidité ou à le déshumidifier selon le besoin pour qu'il atteigne une teneur en eau variant entre 16% et 17% en une durée souhaitable de deux jours. Les dimensions de cette chambre sont établies à

raison de 0,4 m² par pile de 5 hausses, ainsi l'apiculteur qui désire extraire 100 hausses par jour devra avoir une chambre d'environ 3,6 m par 4 m, soit:

$$0,4 \text{ m}^2 \text{ Pile} \times 1 \text{ pile} \times 5 \text{ hausses} \times 100 \text{ hausses} \text{ four} \times 2 \text{ jours} = 16 \text{ m}^2$$

7. L'entrepôt non isolé sert à entreposer les hausses vides durant l'été et durant la saison hivernale. Cette section n'est pas isolée car la température froide permet le contrôle de la teigne.
8. La fosse pour le camion est à conseiller pour un travail plus efficace; il est logique d'éliminer au maximum les déplacements manuels en utilisant des diables pour le transport des hausses.
9. La chambre à hiverner est une partie constituante de cette miellerie. Elle est toutefois séparée par un mur coupe-feu de la section d'extraction. Les détails des murs et des notes concernant l'isolation sont écrits dans la perspective d'utiliser des ventilateurs ou des unités de réfrigération pour maintenir la température d'entreposage désirée, soit de 4 à 7°C.

Dans la perspective de la réfrigération, les murs et le plafond sont isolés à l'uréthane avec une application par l'extérieur.

Cependant, comme les recherches ne sont pas encore terminées, il a été fait mention de construire la chambre à hiverner avec une isolation conforme aux normes ordinaires de ventilation, sans pour autant éliminer une éventuelle réfrigération. Le seul point en cause est le plancher qui doit être isolé en cas de réfrigération de la pièce, mais qui ne doit pas l'être si la pièce est ventilée.

